



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Baisse du plafond des remises des laboratoires sur les médicaments

Question écrite n° 8370

Texte de la question

M. Éric Michoux alerte Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles, sur la baisse du plafond des remises sur les médicaments génériques de 40 % à 25 %, voire 20 % dans certains cas et 15 % pour les biosimilaires. Cette mesure, prise sans concertation des professionnels, risque de faire perdre plus de 30 000 euros à chaque officine. Elle menace directement 800 pharmacies et plus de 20 000 emplois. M. le député tient à rappeler qu'il s'agit d'une décision incompréhensible dans un contexte d'extrême tension. En effet, il y a eu 250 fermetures de pharmacies en 2024 et ce chiffre est constant depuis 10 ans. En 20 ans, ce sont 2 000 officines qui ont disparu. Pourtant, les pharmaciens sont les derniers professionnels de santé disponibles 24h/24 et 7j/7 pour les patients. Ils sont souvent l'unique interlocuteur dans les déserts médicaux où il n'y a plus de médecins, d'infirmiers ou de kinésithérapeutes. Cette décision est un couperet pour les petites pharmacies, celles de proximité et celles dans les déserts médicaux. Face aux enjeux sanitaire, économique et politique, il lui demande si le Gouvernement compte revenir sur sa décision et conserver l'ancienne réglementation.

Données clés

Auteur : [M. Éric Michoux](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (4^e circonscription) - UDR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8370

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 juillet 2025](#), page 6051